

Lutter contre les infractions au code de l'urbanisme

..... 2022 à de 9h à 17h

Thématique du répertoire formation des élus : Sécurité, pouvoirs de police et responsabilités du Maire

Durée : 1 journée soit 7 heures de formation

Public : Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.

Prérequis : Être ou vouloir être acteur de la lutte contre les infractions au code de l'urbanisme.

Compétences du formateur : Le formateur qui intervient sur nos formations est expert dans son domaine, il connaît les collectivités, il est pédagogue.

Délais pour entrer en formation : Entrée en formation selon les dates précisées sur notre site internet ou par courriel.

Modalités d'évaluation des acquis : Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, Quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Montant de la prestation : 560,00 € net Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité : Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, nous contacter afin de prendre en compte les difficultés rencontrées et y apporter de manière individuelle les moyens nécessaires.

Organisme de formation: DPC47

Siège social : 1030 route de Jean Gay, 47110 Sainte-Livrade-sur-Lot

Téléphone fixe : 05 47 66 87 84

Téléphone mobile : 07 83 64 06 34

Adresse électronique :

jcquintal047@gmail.com

N° préfectoral de déclaration d'activité de formation : 75470158447

Numéro SIRET : 90746596700012

Numéro TVA Intracommunautaire
FR84907465967

Conditions générales de vente sur le site

<https://www.domainedupetitcolombier.com/formations-dpc47>

COORDINATION DE LA FORMATION

Pour toute question liée aux conditions administratives, techniques, pédagogiques ou de handicap, merci de bien vouloir contacter le directeur de la formation Jean-Christophe QUINTAL au

07 83 64 06 34.

Les objectifs pédagogiques:

- Comprendre cette thématique en la replaçant dans le contexte local du PLU ou PLUI
- Préciser le rôle du maire face aux infractions d'urbanisme
- Préciser les conséquences de l'inaction de l'administration
- Identifier les personnes susceptibles de constater les infractions au code de l'urbanisme
- Prendre en charge une infraction au code de l'urbanisme et savoir réagir
- Détailler chaque étape de la procédure
- Identifier le cadre juridique et conseiller l'autorité territoriale

Les axes majeurs

- L'intervention dès la connaissance d'une infraction (qui ? Comment ? Avec quoi?)
- Les pouvoirs spécifiques du maire en cours de procédure
- La démolition ou la remise en conformité des lieux
- L'impact de la loi ELAN du 23 novembre 2018

Les outils de répression :

- Courts exposés méthodologiques
- Mises en situation / démonstrations
- Études de mini cas, commentés et justifiés
- Travail en groupes / apprentissage des ressources
- Partage d'expériences

Formateur : Monsieur Jean-Christophe QUINTAL :

Ancien militaire, officier de Gendarmerie, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, titulaire d'un master II en droit public et Auditeur de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (IHEDN).

- Formateur pour les élus et les cadres territoriaux sur l'ensemble du territoire national depuis 2015.
- Expert des questions de sécurité (Auteur du guide de la sécurité publique locale, vappress 2018 et de l'abécédaire de la sécurité communale et intercommunale vappress 2022).
- Pédagogue. (Formateur de formateur).
- Connaissance approfondie des collectivités territoriales.



Les points forts de la formation :

- Arriver à mieux comprendre l'évolution des politiques locales en matière d'urbanisme :
- Maîtriser les enjeux.
 - Identifier les leviers d'action pertinents.
 - Communiquer sereinement sur le sujet.

Modalités pédagogiques :

- Méthode expositive, par supports vidéo, ou schémas.
- Méthode « de découverte » .
- Courts exposés méthodologiques.
- Mises en situation.
- Études de mini cas.
- Travail en groupes.
- Partage expérientiel.

Les résultats attendus :

- Connaître tous les outils mis à la disposition des maires et des élus.
- Savoir réagir concrètement aux infractions du code de l'urbanisme.
- Évaluation permanente des candidats par un questionnement tout au long de la formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION :

Lutter contre les infractions au code de l'urbanisme.

Durée **7 heures** soit **1 journée** à

Montant de la prestation : **560,00 € net.** (Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

CHOIX 1 : LE FINANCEMENT « DIF ELU » :

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, vous devez suivre les deux étapes suivantes :

Connectez vous avec votre numéro de sécurité sociale et votre mot de passe ou avec <https://franceconnect.gouv.fr/> à la plateforme <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Quand vous êtes connecté à votre compte élu sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr>, vous pouvez également faire une recherche par le nom de cette session et par sa localisation directement dans le moteur de recherche de la plateforme.

Pour respecter les conditions générales d'utilisation de [moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr) (au point 5.1), **vous devez vous inscrire 11 jours ouvrés avant le début de la session.** Nous vous conseillons de vous inscrire au plus tard le

Guide pour verser sur les comptes formation des élus, un financement collectivité, en complément des droits individuels à la formation des élus locaux

CHOIX 2 : LE FINANCEMENT PAR LA COLLECTIVITÉ

Nous vous conseillons de vous inscrire au plus tard 8 jours avant le mercredi 25 mai 2022

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, vous devez compléter et envoyer ce bulletin par courriel à l'adresse suivante :

jcquintal047@gmail.com ou utiliser le formulaire intitulé **inscription en ligne** sur notre site internet.

État civil du participant à la formation :

Un bulletin d'inscription par personne

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Date de début de mandat :

Formation souhaitée :

Nom de la session : Assurer la tranquillité publique sur son territoire.

Date de la session : 2022 de 9h à 17h

Lieu de la session :

Adresse de la formation :

L'adresse du lieu de formation à sera précisée dès que le groupe sera constitué (minimum 4 personnes, maximum 15 personnes).

Coordonnées personnelles du participant :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

Mandat du participant :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune

Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou

d'agglomération Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité

Autre

Collectivité :

Intitulée de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...):

.....

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de Siret :

.....

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (*Maire – Président*)

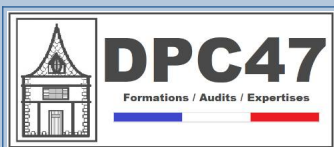
Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :



Siège social : 1030 route de Jean Gay,
47110 Sainte-Livrade-sur-Lot

Téléphone fixe : 05 47 66 87 84

Téléphone mobile : 07 83 64 06 34

Adresse électronique :

jcquintal047@gmail.com

N° préfectoral de déclaration

d'activité de formation : 75470158447

Numéro SIRET : 90746596700012

Numéro TVA Intracommunautaire

FR84907465967